

## REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du JEUDI 03 FEVRIER 2022

Présents : Monsieur Emmanuel REY, Madame Sylviane BONNOT  
Madame Nathalie BUCHILLET, Monsieur Fabrice PLANCHON, Madame Marie-Claire  
BERTHIER, Monsieur Albert DESPINS, Madame Annick BAILLY, Madame Annick LAPRAY,  
Monsieur Patrick PROTHIAU, Monsieur Mickaël SARRAZIN

Excusés :

Monsieur Jean-Pierre BERTRAND  
Madame Françoise BUCHILLET  
Monsieur Benoît HUGUES qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BERTRAND.  
Monsieur Alain MALBEC qui a donné pouvoir à Madame Sylviane BONNOT.  
Monsieur Florent TISSIER qui a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel REY.

Absents :

Monsieur Christophe BOYER  
Monsieur David BORDES

Secrétaire : Monsieur Albert DESPINS

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 26 janvier 2022 s'est réuni en session ordinaire le 03 février 2022 à 20 h 00, à la Salle des Fêtes de Marizy (afin de respecter les mesures de distanciation demandées en cette période de crise sanitaire liée au Covid 19), sous la présidence de Monsieur Emmanuel REY, Maire.

### Approbation du compte-rendu de la précédente séance

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 06 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

### Demandes de subventions 2022,

Monsieur le Maire signale qu'il convient de se prononcer sur l'octroi des subventions allouées aux associations pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal, à l'exception de Monsieur Fabrice PLANCHON qui ne prend pas part au vote pour la subvention allouée à l'Ecole de Musique et Monsieur Emmanuel REY pour celle consentie à l'ARPAGH, se prononce pour l'octroi des subventions suivantes :

- ARPAGH	50 €
- ADMR Gibles Dompierre	50 €
- Des Rêves pour Quentin	100 €
- Association d'Entraide	50 €
- Service de Remplacement Monts du Charollais	80 €
- Les P'tits Art's	75 €
- Les Z'ocaz des Fripouilles	75 €
- USBG	150 €
- Ecole de musique	200 €
- Coopérative Scolaire	150 €

- Le Temps des Cerises	100 €
- La Ronde des Vents	100 €
- La Route de Saône et Loire	50 €
- Le Souvenir Français	150 €

### **Gestion de la vente des cartes de pêche,**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un groupe d'élus a reçu Monsieur BOHLY de la société FLOWBIRD en Mairie afin d'obtenir de plus amples renseignements sur un horodateur kiosque permettant le paiement dématérialisé des cartes de pêche.

- Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce en faveur de :
- son acquisition pour un tarif de 7 250.00 euros H.T. et son installation sur le parking du magasin VIVAL.
  - la création d'un compte de dépôt de fonds au Trésor Public qui permettra de retracer toutes les recettes issues de la vente des cartes de pêche et d'assurer la gestion de la régie en découlant
  - le prix des cartes pour la saison de pêche qui débutera le 2 avril 2022
    - Carte à la journée : 6 € pour 2 lignes
    - Carte 24 heures carpiste (pêche de jour et de nuit) : 30 €
    - Carte 24 heures carpiste binôme (pêche de jour et de nuit) : 50 €
    - Carte 48 heures carpiste binôme (pêche de jour et de nuit) : 80 €
    - Carte à l'année : 110 € permettant de disposer de trois cannes à pêche maximum (qui ne seront remboursables que si des mesures gouvernementales en lien avec la lutte contre la pandémie liée au COVID 19 venaient impacter la pratique de la pêche).
  - et autorise Monsieur le Maire de signer toutes les pièces et d'engager toutes les démarches nécessaires.

### **Point sur l'immeuble Picard,**

Monsieur le Maire rapporte à l'assemblée que malgré le mandat accordé à un agent immobilier en vue de la vente de l'immeuble Picard, aucune proposition ni même visite n'a été enregistrée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer un mandat avec Monsieur DUCROUX de la société SAFTI qui sera donc à même de le proposer à la vente (en plus du Cabinet DEVIN).

### **Cessions de parcelles,**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la cession de la parcelle de bois située à Noireux, moyennant 500 euros a été acceptée par l'acheteur potentiel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour cette vente et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et à effectuer toutes les démarches nécessaires en découlant.

Monsieur le Maire mentionne par ailleurs l'intérêt d'un particulier pour l'achat d'une parcelle communale située en continuité de l'une des siennes, Route de Saint Bonnet. Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de lui proposer un prix de vente fixé à 500 euros.

Afin de répondre à la demande d'un particulier intéressé par la location des parcelles communales à Orgeval, le Conseil Municipal décide de lui communiquer le tarif à l'hectare soit 170.00 euros et se positionnera sur le sujet lors d'une prochaine séance.

### **Point sur l'adressage,**

La distribution des premières plaques d'habitation a eu lieu au cours de la semaine 3 et est quasiment achevée.

Les demandes particulières seront traitées au cas par cas.

Les personnes qui rencontreront des difficultés pour effectuer leur changement d'adresse ou ne disposant pas de moyens informatiques seront dirigées vers le PIMM'S de Saint Bonnet de Joux.

### **Etude pour transfert de la compétence transport scolaire à la Région Bourgogne Franche-Comté,**

Monsieur le Maire rappelle que la commune dispose de la compétence transport scolaire pour les élèves scolarisés en maternelle et en primaire à l'école de Marizy mais il signale qu'elle pourrait être prise en charge par la Région Bourgogne Franche Comté.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour qu'une étude comparative soit effectuée afin de voir les avantages et inconvénients de chacun de ces deux modes de gestion ainsi que les répercussions financières.

### **Etude de devis,**

- Pour l'opération pour compte de tiers en vue du passage à l'assainissement collectif de plusieurs maisons situées Route de Chalon

Monsieur Jean-Pierre BERTRAND a demandé d'autres devis et rappelle que le premier en chiffrait le coût à 16 485.00 euros H.T..

- Pour l'ordinateur du secrétariat de mairie

Des devis seront demandés auprès de divers fournisseurs potentiels.

- Pour un aérateur au Lac du Rousset

Monsieur le Maire rappelle que l'aérateur du Lac du Rousset a été endommagé courant 2021. Deux devis sont en possession de la commune. Le premier porte sur un remplacement chiffré à 1 570.50 euros H.T. et le second sur une réparation dont le coût a été établi à 650.00 euros H.T..

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour la réparation de l'aérateur actuel mais également pour l'achat d'un 2<sup>ème</sup> aérateur neuf et autorise Monsieur le Maire à signer les bons pour accord correspondants.

### **Lancement d'une procédure pour achats groupés,**

Monsieur le Maire signale que des économies pourraient être réalisées au niveau de certains postes de dépenses en passant par une centrale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et à effectuer toutes les démarches avec Le Cèdre.

Un rendez-vous sera pris avec le SYDESL afin de traiter des coûts liés à l'éclairage public et de voir s'ils ne pourraient pas être réduits.

### **Questions et informations diverses.**

#### Demandes de prolongation de subventions pour le sentier pédestre

L'octroi de l'appel à projets du Département a fait l'objet d'une demande de prolongation qui a été acceptée.

Un courrier a été transmis ce jour à Monsieur le Sous-Préfet de Charolles afin de solliciter également une prolongation de l'octroi de la dotation d'équipement des territoires ruraux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour la rédaction d'une délibération qui viendra corroborer le courrier de Monsieur le Maire.

#### Accès à deux parcelles du lotissement du Brouillat

Monsieur le Maire signale qu'un particulier l'a interpellé au sujet du chemin présent sur la parcelle D 67 dont il est propriétaire et servant à desservir notamment deux parcelles du lotissement du Brouillat.

Considérant qu'il est demandé à la commune de régulariser cette situation, des recherches seront effectuées dans cette optique.

#### Demande du Souvenir Français

Monsieur le Maire signale que le Président de cette association rappelle qu'elle oeuvre pour le maintien de la mémoire de ceux qui sont morts pour la France ou l'ont bien servie et que pour aider au financement de ses actions, elle organise traditionnellement une quête le 1<sup>er</sup> novembre.

Considérant que le Conseil Municipal va allouer une subvention de 150 euros à cette association en 2022, aucun quêteur ne sera proposé pour la commune.

#### Tombe des morts pour la France

Deux autres entreprises avaient été consultées pour la tombe à restaurer d'un mort pour la France. Elles n'ont pas donné de réponse à ce jour.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte donc le devis initialement transmis de 765.00 euros H.T. auquel il faudra rajouter 6.86 euros H.T. de gravure et peinture par lettre et autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande correspondant et à effectuer toutes les démarches en découlant.

#### Demande de cave-urne

Suite à la demande d'une famille, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour autoriser une cave-urne au cimetière du Bourg du Rousset.

### Cimetière de Marizy

Monsieur Fabrice PLANCHON signale que l'installation d'une rampe au cimetière de Marizy serait à envisager afin de faciliter l'accès à sa partie supérieure. Ces travaux pourraient être budgétisés sur l'exercice 2022 après étude.

### Panneau pocket

Fabrice Planchon a fait état de la possibilité pour la commune d'utiliser l'application panneau Pocket pour une communication en temps réel avec les habitants de la commune.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de télécharger l'application : SIGNAL pour créer un groupe de discussion.

### Remboursement de frais d'électricité

Considérant que la station service ne disposait pas de compteur électrique dévolu exclusivement à son fonctionnement mais était alimentée par le commerce multiservices, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rembourser selon l'état établi par la comptable de la Boulangerie Jugnier la somme de 421.20 euros à cette dernière.

Ce remboursement sera l'unique puisque la station dispose désormais de son propre branchement.

La séance est levée à 0 h 15.